

Pédagogie spécialisée et effet d'inertie

Quand on décide d'affirmer un positionnement, comme ça, publiquement, tout seul, en incitant le charismatique Chef du DFS à revoir sa copie, on réfléchit. Beaucoup. Quand, de surcroît, on doit obéir à un devoir de réserve ou de loyauté, on cogite encore plus fort. Puis on décide. Moment magnifique où tout est clair, où il apparaît évident qu'on s'interdit de laisser faire.

Je cogite sur le concept cantonal de pédagogie spécialisée depuis juin 2010. Non pas que je sois lent d'esprit. Non. Il faut savoir que l'avancement du projet de concept est lent. Etrangement lent.

Très rapide historique.

En 2010, le concept valaisan n'était qu'une colonne vertébrale moulée dans le concordat sur la pédagogie spécialisée voté par le Grand Conseil en octobre 2008. Un des principes fondamentaux qui devait guider la construction du concept : « **Les solutions inclusives sont préférées aux solutions séparatives, ceci dans le respect du bien-être et des possibilités de développement de l'enfant ou du jeune concerné et en tenant compte de l'environnement et de l'organisation scolaires.** »

Jusqu'au mois d'avril 2013, le concept a pris de la viande, du gras, du corps. Il est devenu mûr, tout cuit, prêt à recevoir les honneurs du Conseil d'Etat.

Mais les élections arrivaient et on a rangé le concept dans le tiroir.

La suite est connue. Le Chef du DFS et le parlement ont travaillé sur la loi sur l'école primaire en novembre 2013 (2ème lecture). Dans les articles sur l'enseignement spécialisé, on a modifié ce qui était prévu et on a décidé que : « **Les solutions inclusives et les solutions séparatives font l'objet d'une analyse individualisée, ceci dans le respect du bien-être et des possibilités de développement de l'enfant ou du jeune concerné et en tenant compte de l'environnement et de l'organisation scolaires.** »

Puis le DFS a décidé que cette formulation devait remplacer la formule d'origine du concept.

On a supprimé, dans le texte du concept, l'idée que les mesures intégratives sont à **favoriser en tenant compte du contexte et des possibilités de développement**. Pourtant cette formulation d'origine n'empêche nullement la scolarisation séparative. Deux lignes d'analyse de texte encore : la formulation d'origine stipule simplement que, à avantages plus ou moins équivalents pour l'enfant et le contexte, on doit intégrer plutôt que séparer. La formulation d'origine garantit le choix tout en donnant une tendance impliquant que le doute doit profiter à l'enfant.

La nuance d'énoncé, petite, discrète, est en vérité une faille petite, discrète. Elle n'est pas tolérable dans la construction d'un barrage ou d'une conduite forcée, ni dans la maison, quand on veut garder l'air chaud...ni dans le fonctionnement de la pédagogie spécialisée quand on veut maintenir les acquis.

Voici pourquoi les représentants du peuple se doivent de réagir.

Sur l'axe légal, il est à relever les points suivants :

- Niveau cantonal. Le concept n'est pas compatible avec la loi valaisanne sur l'enseignement spécialisé, ni avec la loi sur le CO.
- Niveaux cantonal/intercantonal. Le concept étant de la lignée du concordat voté par le Grand Conseil, il est tenu de le respecter. Ce qui n'est plus le cas.
- Niveau fédéral. La Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées du 1^{er} janvier 2004 contraint les cantons à encourager l'intégration. Le Valais, avec son concept, ne respecte plus la loi.

Voilà pourquoi les parents et représentants d'associations de parents se doivent de réagir:

- De toute façon, le concordat impose la mise en place d'une procédure d'évaluation standardisée avant qu'un enfant rentre dans les mesures renforcées. La procédure met en évidence ce qui convient le mieux à l'enfant, que ce soit une mesure séparative ou intégrative. La nouvelle formulation du DFS ne change strictement rien à cet état de fait.
- Les professionnels de la pédagogie spécialisée doivent offrir un choix aux parents. Et les parents doivent avoir le dernier mot.
- Chers Parents, ne croyez pas si facilement que la nouvelle formulation du concept vous garantit d'avoir toujours un choix possible à faire ! Les solutions séparatives dépendent essentiellement des institutions, dirigées par des fondations. Elles sont plus solides et pérennes que les mesures intégratives qui sont de nature fragile.

Les mesures intégratives dépendent d'une volonté forte. L'exemple de Martigny n'est pas l'exemple du Valais. Dans beaucoup de communes, beaucoup de centres scolaires et beaucoup de classes, ce sont les hommes et les femmes du terrain, jour après jour, qui font réussir les mesures d'intégration. C'est un équilibre constant entre moyens, compétences professionnelles et volonté commune d'intégrer.

Comprenez-vous que l'intégration marche beaucoup mieux là où le directeur d'établissement la favorise ? Là où l'enseignant titulaire se sent encouragé et motivé à faire ce qu'il faut ?

- Toute une génération de professionnels de l'éducation porte et diffuse actuellement cet esprit positif à l'égard des élèves que l'on peut intégrer. Ils s'approchent de la retraite.
- La réussite de la pédagogie spécialisée dépend du budget du DFS notamment par les ressources attribuées. N'encouragez pas le Département à économiser sur les mesures intégratives en péjorant la qualité de l'encadrement offert aux titulaires.

Dois-je développer encore ? Pour faire un choix, il faut que l'on vous offre deux options réalisables. Ne croyez pas que l'intégration va réussir si l'Etat offre 3 misérables heures d'enseignement spécialisé là où 6 seraient nécessaires.

Ne vous y trompez pas : quand la chambre est devenue petit-à-petit trop froide, à cause d'une petite faille qu'on pensait insignifiante, il est difficile de rétablir les conditions confortables. **C'est l'effet d'inertie.**

Le concept va donner une ligne de conduite sur le fonctionnement de la pédagogie spécialisée durant les années à venir. Il va donner une tendance, une vision, un esprit. Vous avez jusqu'au **15 mars 2014** pour demander au DFS de respecter le concordat. Quand le DFS vous dira non parce que ceci ou non parce que celà, vous serez alors prêts à insister.

Il est temps de conclure. J'aime mon métier. J'aime travailler pour la jeunesse. Je reconnais la nécessité de maintenir des structures séparatives et je vous ai montré les risques d'atrophie des structures intégratives.

Voici les devoirs à domicile que je vous propose amicalement.

Aux représentants des parents et autres associations professionnelles:

- Demandez au DFS le retour au texte d'origine
- Insistez

Aux relations d'Oskar Freysinger:

- Offrez-lui l'apéro et expliquez-lui la nécessité de revoir ses choix

Aux membres du groupes de pilotage:

- Emettez une réserve officielle sur la modification du texte
- Affirmez votre autorité de compétence car vous connaissez le terrain

Au Chef du DFS:

- Ecoutez

- Comprenez
- Accordez.

Votre réseau est précieux. Merci de diffuser ce message.

Contact:

Nicolas Bressoud

Enseignant spécialisé

nic.bressoud@bluewin.ch

079 459 15 14